

ATELIERS DE PRÉVENTION

2024



SOA INCLUS DANS
VOS COTISATIONS

A circular logo with the text "SOA INCLUS DANS VOS COTISATIONS" around the perimeter. In the center is a stylized orange hand giving a thumbs-up gesture.

APREVA

LA PRÉVENTION EN SANTÉ AU TRAVAIL

NOS CENTRES ET ANNEXES :

AUDE

● **CARCASSONNE**

27b Boulevard Marcou
11000 Carcassonne
04 68 11 93 33

● **CASTELNAUDARY**

13 rue Jean Durand
11400 Castelnaudary
04 68 23 08 95

● **LIMOUX**

4 rue Saint Paul
11300 Limoux
04 68 31 05 24

● **QUILLAN**

42 rue Barthelemy
11500 Quillan
04 68 20 19 28

● **VERNIOLLE**

248 rue Louis Pasteur
Parc technologique
Delta Sud
09340 Verniolle
05 34 01 34 60

● **LAVELANET**

53 Bd Alsace Lorraine
09300 Lavelanet

● **LUZENAC**

Dispensaire des
Talcs de Luzenac
21 rue principale
09250 Luzenac

● **SAINT GIRONS**

41 rue Villefranche
09200 Saint Girons

ARIÈGE

ACCUEIL GÉNÉRAL

09 71 11 09 00

www.aprevya.fr

Le Mot du Directeur Général

Chers adhérents,

Comme vous le savez, un salarié en bonne santé est un salarié efficient. Nous avons donc tout intérêt à promouvoir un environnement de travail sain et sûr, favorable à la santé des salariés.

Chez APREVYA, nous avons mis la prévention au cœur de notre mission et nous mobilisons toutes les ressources pour vous aider à assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de vos salariés.

Nos ateliers de prévention sont un excellent moyen de prévenir les risques professionnels et par là même les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Organisés sous un format court et participatif, ils sont réalisés sur notre territoire de l'Aude et de l'Ariège, au plus près de vos entreprises.

Les thèmes abordés couvrent une gamme de sujets allant de la mise en place d'une démarche de prévention dans votre entreprise à la prévention des risques routiers, risques chimiques et biologiques, risques psychosociaux.

Nous sommes ravis de lancer nos ateliers de prévention 2024. **Votre participation et celle de vos salariés est incluse dans vos cotisations.** Inscrivez-vous donc sans tarder.

Chaque atelier sera animé par des professionnels expérimentés dans leurs domaines respectifs. Ils partageront leurs connaissances pour vous fournir des outils pratiques et des conseils précieux. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Pour ma part, j'ai rejoint Aprevya au 1^{er} septembre 2023. J'ai beaucoup de plaisir à travailler avec une belle équipe de 80 collaborateurs, tous engagés pour faire de la santé au travail une priorité.

En 2023, sur les 10 premiers mois de l'année, nous avons réalisé 230 ateliers. Alors ensemble en 2024, continuons de faire de nos ateliers un succès.



Christian
BELBEZE
Directeur Général

Modalités pratiques ...

1) VOUS INSCRIRE :

Il vous suffit de :

→ Nous adresser un courriel à ateliers@aprevya.fr avec la référence de l'atelier, la date que vous avez choisie, votre numéro d'adhérent et le nom, prénom des salariés ou dirigeants concernés.

Ou

→ Nous contacter par téléphone au **04 68 11 93 24**, votre interlocutrice est : Mme MASSE Stéphanie,

Ou

→ Vous inscrire en ligne à partir de votre plateforme UEGAR (pour les ateliers mis en ligne).

2) CONFIRMATION D'INSCRIPTION :

→ Pour les demandes réalisées par courriel vous recevrez une confirmation d'inscription.

3) CONVOCATION :

→ 1 à 2 semaines avant l'atelier, une convocation est adressée à l'employeur.

4) ATTESTATION :

→ A l'issue de l'atelier, l'employeur reçoit une attestation qu'il peut insérer dans son plan de prévention.

LIEU DES ATELIERS DE PRÉVENTION :

Dans l'Ariège :

À **VERNIOLLE**, dans nos locaux au 248 rue Louis Pasteur Parc Technologique Delta Sud.

À **SAINT-GIRONS**, dans nos locaux au 41 rue Villefranche.

Dans l'Aude :

À **CARCASSONNE**, dans nos locaux au 27 boulevard Marcou.

À **LIMOUX**, dans nos locaux au 4 rue Saint Paul.

À **CASTELNAUDARY**, dans les locaux de la CCI, 287 av. Jean Fourastié.

DANS VOS LOCAUX, si vous pouvez nous accueillir en fixant une date ensemble avec un minimum de 4 personnes.

Sommaire

N°	ATELIERS DE SENSIBILISATION :
01	Initier et piloter la prévention des risques professionnels TPE-PME, comment s'y prendre ?
02	Prévention des TMS.
03	Jamais sans mes équipements de protection individuelle (E.P.I.).
04	Le Document Unique d'Évaluation des Risques.
05	Ne vous laissez pas envahir par le bruit.
06	Risque chimique : un risque invisible et sous-estimé.
07	Travail sur écran : un vrai risque. (Fatigue visuelle et Troubles Musculosquelettiques).
08	Les risques de contamination au travail : comment les éviter ?
09	Prévenir les risques psychosociaux (R.P.S.) et développer la qualité de vie au travail (Q.V.T.).
10	Risque Routier : 1 ^{ère} cause d'accident mortel au travail. Un risque professionnel qui ne se néglige pas.
11	Conduite à tenir face à une situation d'accident : de la prévention aux gestes de premiers secours.
12	Hygiène de vie pour une entreprise en bonne santé.
13	Troubles liés à la consommation de substances psycho-actives (S.P.A.) au travail.
14	Maintenir le salarié en activité ! Prévention de la désinsertion professionnelle.
15	Se libérer du tabac
16	Échauffements et étirements au poste de travail.

	ESCAPE GAMES :
1	TMS
2	Bruit
3	Chimique
4	Routier

1 Initier et piloter la prévention des risques professionnels TPE-PME, comment s'y prendre ?



DATES	CARCASSONNE	CASTELNAUDARY	LIMOUX	ST-GIRONS	VERNIOLLE
	Vendredi 26 Janvier	Mardi 4 Juin AM	Vendredi 4 Octobre	Jeuudi 8 Février	Jeuudi 26 Septembre
INFOS PRATIQUES	→ Durée de 3 heures → 4 à 15 participants → Format inter-entreprise				
PUBLIC CIBLE	→ Employeurs et encadrement → Ressources Humaines → Elus du CSE				
PRÉREQUIS	→ Aucun				
INTERVENANTS	→ Ergonome → Ingénieur H.S.E → Psychologue du travail				

Les sessions siglées AM se déroulent l'après-midi.

ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?

Vous êtes employeur ?
Vous faites partie de l'équipe d'encadrement ?
Vous êtes membre du Comité Social et Economique ?

Vous souhaitez évaluer vos risques professionnels afin de répondre à vos obligations réglementaires et mettre en place une démarche de prévention pour préserver la santé et la sécurité des salariés et améliorer les conditions de travail.

Vous souhaitez poursuivre votre démarche de prévention des risques professionnels et trouver des pistes d'amélioration.

CONTEXTE

Malgré la mise en place de l'obligation de prévention dans les entreprises, le nombre de sinistres avec arrêt est encore trop présent.

L'employeur est responsable devant la loi de la santé et de la sécurité de ses salariés.

Au delà des obligations réglementaires de l'employeur, il est nécessaire d'évaluer dans son entreprise les risques professionnels qui ont un coût humain et économique élevé.

Pour cela, il est conseillé d'adopter une démarche de prévention avec des méthodes et des outils en s'appuyant sur les principes suivants : respect du salarié, transparence et dialogue social et sur les bonnes pratiques de prévention.

PROGRAMME DE L'ATELIER

Les principes généraux de la prévention (danger, risque, AT, MP) et ses enjeux.

Les acteurs de la prévention.

Comment maîtriser les obligations en matière de prévention des risques professionnels.

Comment construire sa démarche d'évaluation des risques professionnels, focus sur les TMS et les RPS.

Le Document Unique : du COPIL à la grille d'évaluation.

2

Prévention des TMS



	CARCASSONNE	CASTELNAUDARY	LIMOUX	ST-GIRONS	VERNIOLLE
DATES	Mardi 6 Février Mardi 8 Octobre AM	Mardi 2 Avril	Mardi 21 Novembre	Jeudi 21 Mars	Jeudi 7 Mars Jeudi 17 Octobre AM

INFOS PRATIQUES → Durée de 3 heures
→ 4 à 10 participants
→ Format inter-entreprise ou intra-entreprise

PUBLIC CIBLE → Employeurs
→ Salariés

PRÉREQUIS → Aucun

INTERVENANTS → Ergonome
→ Infirmier en santé au travail

Les sessions siglées AM se déroulent l'après-midi.

ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?

Vous avez identifié de l'absentéisme lié à ces plaintes ?

Votre activité nécessite de la manutention manuelle de charges, des postures contraignantes, des tâches dont le rythme est imposé, des tâches qui présentent des difficultés liées aux équipements de travail, aux déplacements, etc. ?

Vous souhaitez identifier des pistes d'amélioration dans vos pratiques ?

CONTEXTE

Les TMS (Troubles Musculosquelettiques) affectent les muscles, les tendons et les nerfs des membres supérieurs et inférieurs ainsi que la colonne vertébrale. Les pathologies les plus connues sont les tendinites de l'épaule, épicondylite (coude), le syndrome du canal carpien (poignet) et les lombalgies (dos).

En 2014, ces troubles représentent à eux seuls 87% des maladies professionnelles devant les cancers (7%) et les maladies psychiques.

Chaque année, les TMS coûtent 1 milliard d'euros aux entreprises : en 2012, les TMS indemnisés ont entraîné la perte d'environ 10 millions de journées de travail et 1 milliard d'euros de frais couverts par les cotisations d'entreprises.

Tous les secteurs sont concernés, le risque TMS n'est pas pour autant une fatalité. Vous avez les moyens d'agir dans votre entreprise.

PROGRAMME DE L'ATELIER

- Les bases de la prévention.
- Notions d'anatomie et pathologie de l'appareil locomoteur.
- Les troubles musculosquelettiques.
- La situation de travail.
- Savoir se préserver (7 principes de sécurité physique et d'économie d'efforts).



3

Jamais sans mes équipements de protection individuel (E.P.I.)



TRAVAIL ET SÉCURITÉ



DATES	CARCASSONNE	CASTELNAUDARY	LIMOUX	ST-GIRONS	VERNIOLLE
	A la demande en entreprise				

INFOS PRATIQUES
→ Durée de 2 heures
→ A partir de 4 participants
→ Format intra-entreprise

PUBLIC CIBLE
→ Employeurs
→ Salariés

PRÉREQUIS
→ Aucun

INTERVENANTS
→ Préventeur en santé au travail

ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?

Vous travaillez sur un poste avec des risques particuliers : bruit, risque de chute de hauteur, vibration, utilisation de produits chimiques, manipulation d'outils tranchants...

Vous vous interrogez sur le type d'équipement individuel de protection à mettre en place.

Vous avez ou mettez à disposition des E.P.I. : sont-ils adaptés ? Sont-ils adoptés ?

CONTEXTE

Pour prévenir les risques d'accident du travail ou de maladie professionnelle, la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles visant à éliminer les risques à la source ou à protéger les travailleurs grâce à des protections collectives est essentielle.

Lorsque ces mesures s'avèrent insuffisantes ou impossibles à mettre en place, le recours aux équipements de protection individuelle s'impose pour prévenir les risques résiduels.

PROGRAMME DE L'ATELIER

- Un EPI : Pourquoi ? Comment ?
- Vérification et entretien
- EPI adapté pour protéger contre :
 - Bruit : Bouchons, casques
 - Projections oculaires : lunettes, visières
 - Chute de plain-pied, écrasement, perforation : chaussures de sécurité
 - Poussières, fumées, aérosols, émanations chimiques : masques
 - Risques chimiques, électrique, coupure, brûlure et écrasement des mains : gants

Présentation des nouveautés en matière de protection individuelle

- Les différentes tenues complètes en fonction des risques liés à l'activité.
- Les EPI particuliers : Harnais, PTI, Genouillères, Tabliers, Tenues jetables
- Rappel sur les différents acteurs de la prévention dans l'entreprise.

Le Document Unique d'Évaluation des Risques

	CARCASSONNE	CASTELNAUDARY	LIMOUX	ST-GIRONS	VERNIOLLE
DATES	Mardi 5 Mars Jeudi 19 Septembre Mardi 26 Novembre AM	Jeudi 10 Octobre	Jeudi 16 Mai	Jeudi 13 Juin	Jeudi 25 Janvier Jeudi 20 Juin Mardi 15 Octobre AM
INFOS PRATIQUES	→ Durée de 3 heures / session → 2 à 15 participants → Format inter-entreprise				
PUBLIC CIBLE	→ Employeurs → Représentants de l'employeur → Encadrants → Membres élus du CSE/CSSCT				
PRÉREQUIS	→ Aucun				
INTERVENANTS	→ Préventeur en santé au travail → Ergonome				

Les sessions siglées AM se déroulent l'après-midi.

ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?

Vous êtes employeur ? Vous êtes représentant de l'employeur ?

Si votre entreprise compte plus d'un salarié, vous êtes concerné par l'obligation de mettre en place une démarche d'évaluation des risques professionnels par le biais d'un Document Unique d'Evaluation des Risques (ou DUERP).

Le DUERP est un véritable tableau de bord pour le suivi de la prévention de la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail de vos salariés.

CONTEXTE

Depuis 2001, la réglementation impose à chaque employeur de notifier par écrit l'évaluation de ses risques professionnels. Cette évaluation est nécessaire à l'employeur pour répondre à son obligation de sécurité et de résultat de préserver la santé physique et morale de ses salariés.

L'équipe APREVYA vous propose de vous accompagner dans l'élaboration et le suivi de cette démarche d'évaluation des risques professionnels.

PROGRAMME

- Présentation d'APREVYA et de nos missions
- Point sur la réglementation
- Présentation du DUERP
- Les 9 principes généraux de prévention
- Étude d'un cas pratique
- Inclure les risques psycho-sociaux dans le DUERP

Suite à l'atelier, nous pouvons vous proposer un accompagnement individualisé au sein de votre entreprise.

5 Ne vous laissez pas envahir par le bruit



DATES

CARCASSONNE

CASTELNAUDARY

LIMOUX

ST-GIRONS

VERNIOLLE

A la demande en entreprise

INFOS
PRATIQUES

- Durée de 2 h
- A partir de 4 participants
- Format intra-entreprise

PUBLIC
CIBLE

- Employeurs
- Salariés

PRÉREQUIS

- Aucun

INTERVENANTS

- Préventeur en santé au travail

Cet atelier peut être précédé d'une mesure de bruit dans votre entreprise sur demande.

ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?

Vous êtes EMPLOYEUR :

L'environnement de travail dans votre entreprise est bruyant ? Vous souhaitez des conseils pratiques pour réduire l'exposition de vos salariés au bruit ? Vous mettez des EPI à disposition de vos salariés ? Vous constatez que le port des EPI n'est que peu ou pas respecté ou que les salariés ont des difficultés à communiquer pendant l'activité ?

Vous êtes SALARIÉ :

Vous travaillez dans un atelier et vous êtes obligés d'élever la voix pour communiquer avec un collègue ? Vous ressentez une fatigue auditive à la fin de votre journée de travail ? Vous travaillez dans un environnement bruyant mais vous ne portez pas systématiquement les EPI ?

CONTEXTE

En France, 1 salarié sur 5 est exposé à des niveaux sonores dangereux pour la santé. Sans protection, le bruit provoque des déficits auditifs irréversibles, il a aussi plusieurs effets sur l'individu :

- Diminue la concentration, les performances
- Engendre du stress et de la fatigue
- Est un facteur possible d'accident du travail (AT)
- Le bruit est reconnu cause de maladie professionnelle (MP) depuis 1963, il représente un coût certain pour l'entreprise.

Lutter contre le bruit au travail c'est gagner en qualité de vie au travail.

PROGRAMME DE L'ATELIER

- Définition du bruit.
- Fréquence.
- Intensité.
- Durée.
- Co-activité.
- L'oreille.

Risque chimique : un risque invisible et sous-estimé



	CARCASSONNE	CASTELNAUDARY	LIMOUX	ST-GIRONS	VERNIOLLE
DATES	Mardi 30 Avril	Mardi 17 Septembre	Jeudi 28 Novembre AM	Jeudi 14 Mars	Mardi 18 Juin

INFOS PRATIQUES
→ Durée de 3 heures
→ 4 à 15 participants
→ Format inter-entreprise ou intra-entreprise

PUBLIC CIBLE
→ Employeurs et encadrement
→ Tout salarié exposé à des produits
→ Membres du CHSCT, CSE, DUP

PRÉREQUIS → Aucun

INTERVENANTS
→ Ingénieur prévention
→ Médecin du travail

MÉTHODE ET MOYENS PÉDAGOGIQUE
→ Exposés théoriques
→ Applications pratiques
→ Étude de cas (AT risque chimique)
→ Documentation pédagogique remise à chaque participant

Les sessions siglées AM se déroulent l'après-midi.

Cet atelier peut être adapté aux besoins de l'entreprise en fonction de l'activité.

ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?

Vous travaillez dans le milieu industriel (construction métallique, menuiserie, entretien mécanique, imprimerie, plâtrerie...), dans le BTP (maçonnerie, peintures...), dans les espaces verts, dans l'esthétique et la coiffure... Vous réalisez des activités de nettoyage dans votre métier (soin à la personne, hôtellerie, restauration...).

Vous souhaitez acquérir des notions nécessaires à l'identification et à la compréhension des risques que représentent l'utilisation et le stockage de produits chimiques dangereux.

Vous souhaitez connaître les outils pour intégrer la prévention du risque chimique dans votre prévention des risques professionnels.

CONTEXTE

Omniprésent dans notre environnement personnel et professionnel, le risque chimique doit être une préoccupation majeure pour la santé. 89 % des entreprises utilisent et manipulent réellement des produits chimiques et un salarié sur trois déclare avoir été exposé à au moins un produit chimique sur son lieu de travail.

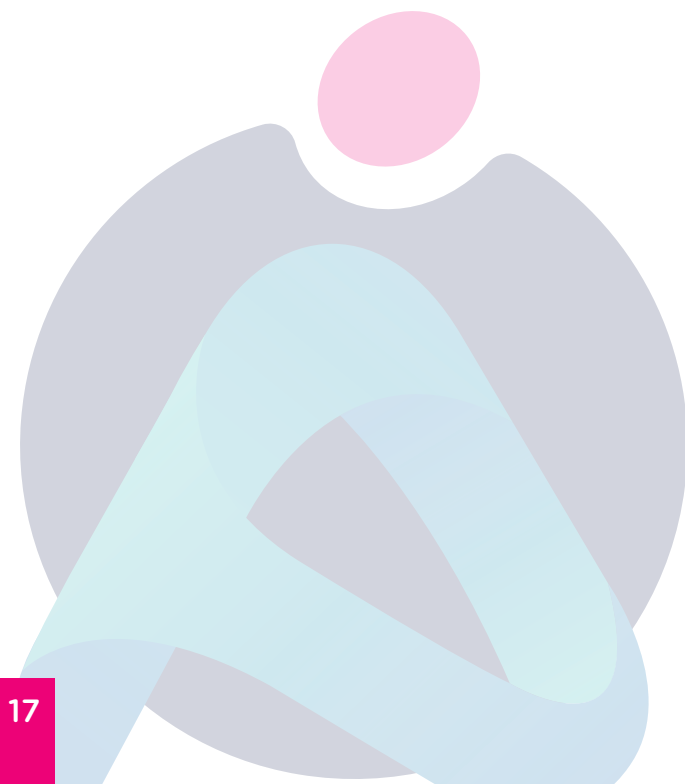
Les produits chimiques peuvent induire des effets graves immédiats ou différés (maladies chroniques, cancers...).

La prévention de ce risque commence par l'identification des produits

dangereux présents dans l'entreprise, quelle que soit son activité, et sur une évaluation des risques.

PROGRAMME DE L'ATELIER

- Qu'est-ce qu'un agent chimique ?
- Les effets sur la santé : voies de pénétration et modes d'action.
- La réglementation sur l'utilisation des produits chimiques.
- Quels outils pour évaluer le risque chimique (étiquetage, pictogramme, FDS...) ?
- Mesures et moyens de prévention et protection (protection collective et individuelle, bonnes pratiques de stockage, conduite en cas d'urgence).



7 Travail sur écran : un vrai risque

(Fatigue visuelle et Troubles Musculosquelettiques)



	CARCASSONNE	CASTELNAUDARY	LIMOUX	ST-GIRONS	VERNIOLLE
DATES	Mercredi 31 Janvier Mardi 25 Juin AM Vendredi 11 Octobre	En entreprise	Mardi 4 Juin Jeudi 7 Novembre AM	Mardi 28 Mai	Jeudi 28 Mars Jeudi 12 Septembre AM Lundi 2 Décembre

INFOS PRATIQUES
→ Durée de 2 heures
→ 4 à 15 participants
→ Format inter-entreprise ou intra-entreprise

PUBLIC CIBLE
→ Employeurs
→ Salariés

PRÉREQUIS
→ Aucun

INTERVENANTS
→ Préventeur en santé au travail

Les sessions siglées AM se déroulent l'après-midi.

ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?

Vous travaillez sur un ordinateur ? Vous ressentez une fatigue visuelle, des douleurs au niveau du dos, des tensions musculaires au niveau des cervicales, des épaules, des poignets ? Votre travail requiert une position statique prolongée ? Vous recherchez des astuces pour améliorer le confort de votre poste de travail ?

CONTEXTE

L'outil informatique est devenu un élément incontournable de notre environnement de travail. Travailler intensivement devant un écran de visualisation peut impacter la santé des salariés. Ces troubles peuvent apparaître sous forme de tensions, douleurs articulaires, fatigue visuelle et peuvent être engendrés par des habitudes posturales inappropriées. Notre retour d'expérience nous montre que ces troubles peuvent avoir des effets non négligeables sur la santé. Cependant, il est possible de limiter ces troubles en intervenant sur l'implantation et l'aménagement des postes de travail sur écran, l'organisation du travail, etc.

PROGRAMME DE L'ATELIER

SENSIBILISATION EN INTERNE

→ Présentation théorique du travail sur écran avec support powerpoint :

- Les conséquences du travail sur écran (fatigue visuelle, TMS, trouble liés au stress).
- Comment s'installer ? (siège, zones d'atteinte, position écran, double écran, accessoires).
- La position idéale.
- Cas particuliers (ordinateur portable, télétravail, banque accueil, tablettes, smartphone).
- Organisation au poste (pause active, exercices de relaxation).

→ Mise en situation.

→ Débriefing avec le groupe.

→ Remise documents.

SENSIBILISATION EN ENTREPRISE

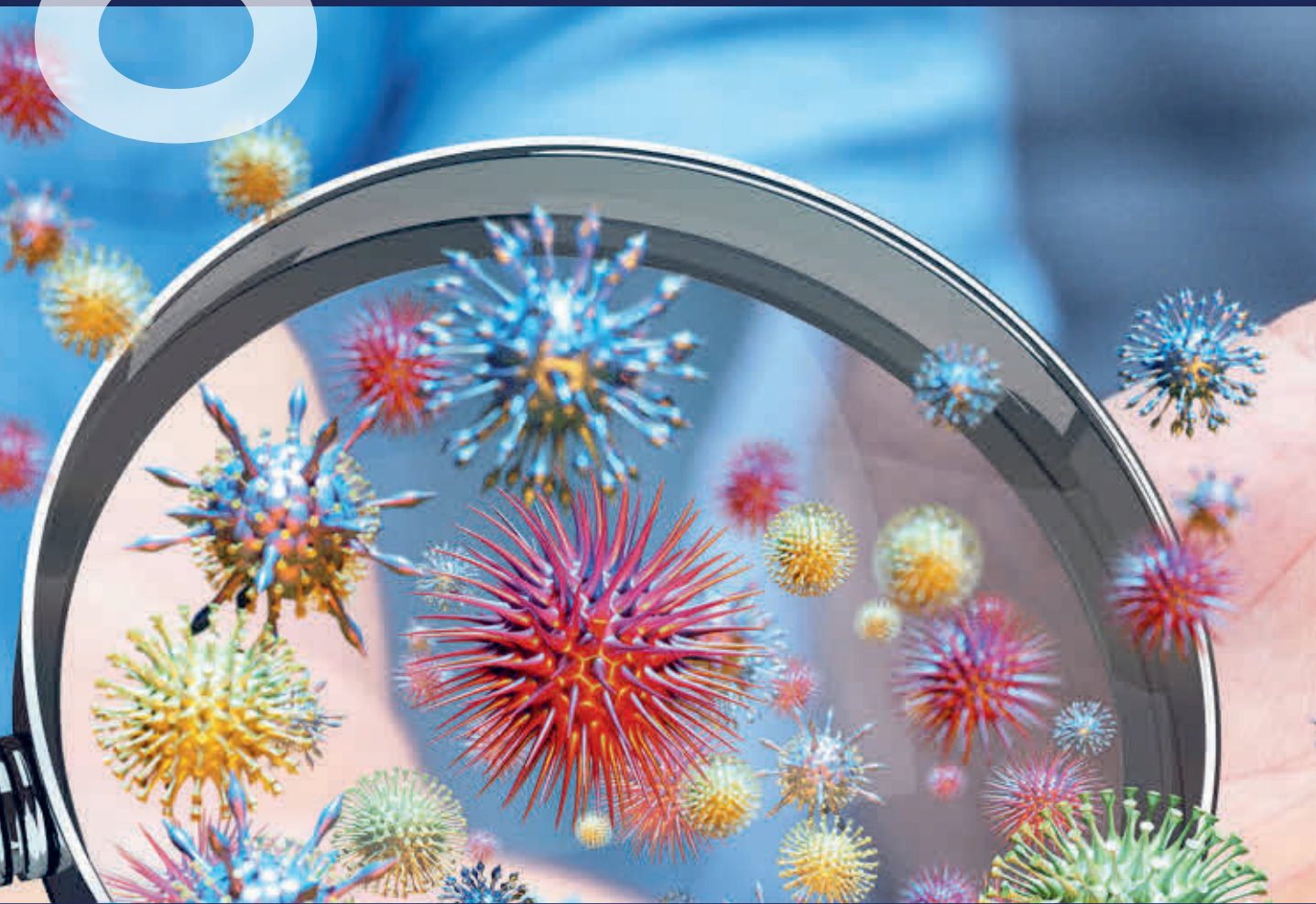
→ Présentation théorique du travail sur écran avec support powerpoint.

→ Étude de chaque poste en réel.

→ Remise documents.

8

Les risques de contamination au travail : comment les éviter ?



	CARCASSONNE	CASTELNAUDARY	LIMOUX	ST-GIRONS	VERNIOLLE
DATES	Jeudi 1 Février AM Jeudi 30 Mai Mardi 1 Octobre	Mardi 12 Mars AM	Mardi 19 Novembre AM	Jeudi 25 Avril	Mardi 14 Mai Lundi 9 Décembre AM

INFOS PRATIQUES
→ Durée de 2 heures
→ 4 à 15 participants
→ Format inter-entreprise ou intra-entreprise

PUBLIC CIBLE
→ Employeurs
→ Salariés

PRÉREQUIS
→ Aucun

INTERVENANTS
→ Infirmier en santé au travail
→ Médecin du travail

Les sessions siglées AM se déroulent l'après-midi.

ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?

→ Vous occupez l'un des postes suivants :

- Aide à la personne avec nursing
- Employé de blanchisserie
- Personnel d'abattoirs ou de centres d'équarrissage
- Personnel d'animaleries
- Personnel travaillant en milieu naturel (forêts, eaux douces...)
- Ripeur
- Personnel des centres de tri des déchets ménagers
- Égoutier
- Travailleur en station d'épuration
- Agent d'assainissement

CONTEXTE

Nous l'avons réalisé avec la pandémie du COVID19, le monde de l'infiniment petit peut avoir un lourd impact sur notre santé et nos fonctionnements. Sans nous en rendre compte parfois, notre activité professionnelle peut nous exposer à des agents biologiques. Invisibles à l'œil nu, ils peuvent cependant être responsables de problèmes de santé. Une bonne connaissance de ce risque permet d'en limiter les conséquences, voire de les prévenir.

PROGRAMME DE L'ATELIER

→ Introduction :

- Définition
- Les différents agents biologiques
- Les différents modes de transmission
- Les conséquences sur la santé

→ Chasse aux risques sur l'ensemble des métiers :

- Visualisation de situations réelles de travail (photos, vidéos)
- Identification des risques
- Échanges entre participants

→ Présentation théorique :

- Cadre réglementaire de l'évaluation des risques
- Modes de prévention individuelle et collective (règles de base de l'hygiène, EPI...)

Que faire en cas de contamination ? (AES notamment)

9 Prévenir les risques psychosociaux (RPS) et développer la qualité de vie au travail (QVCT)



	CARCASSONNE	CASTELNAUDARY	LIMOUX	ST-GIRONS	VERNIOLLE
DATES	Mardi 26 Mars AM	Mardi 11 Juin AM	Vendredi 8 Novembre	Mardi 19 Mars	Vendredi 24 Mai Jeudi 5 Décembre
INFOS PRATIQUES	→ Durée de 3 heures → 4 à 15 participants → Format inter-entreprise ou intra-entreprise				
PUBLIC CIBLE	→ Employeurs → Managers et/ou salariés d'une même entreprise				
PRÉREQUIS	→ Aucun				
INTERVENANTS	→ Psychologue du travail → Infirmier en santé au travail				

Les sessions siglées AM se déroulent l'après-midi.

ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?

Vous souhaitez être sensibilisés sur ce que sont les risques psychosociaux, apprendre à les repérer, comprendre l'impact de la communication sur le bien-être au travail et avoir des astuces pour améliorer la qualité de vie au travail dans votre entreprise.

CONTEXTE

Le risque psychosocial est une réalité des entreprises. Il impacte le collectif des salariés et donc l'entreprise. Il se traduit par un mal-être au travail, une détérioration de l'ambiance de travail et donc une baisse de la productivité.

Cette sensibilisation n'a pas vocation à résoudre une problématique de RPS existante dans l'entreprise.

PROGRAMME DE L'ATELIER

- Qu'est-ce que les RPS ?
- Les mécanismes.
- Les conséquences sur la santé.
- Sur quels axes agir :
astuces de QVCT.
- La communication.
- Étude de cas.

10

Risque routier : 1^{ère} cause
d'accident mortel au travail
Un risque professionnel qui
ne se néglige pas



CARCASSONNE	CASTELNAUDARY	LIMOUX	ST-GIRONS	VERNIOLLE
Vendredi 9 Février Lundi 27 Mai AM Mardi 10 Décembre	Mardi 23 Avril	Jeudi 14 Novembre AM	Jeudi 27 Juin	Lundi 13 Mai AM Mardi 24 Septembre

DATES

INFOS
PRATIQUES

PUBLIC
CIBLE

PRÉREQUIS

INTERVENANTS

- Durée de 3 heures
- 4 à 15 participants
- Format inter-entreprise ou intra-entreprise
- Employeurs
- Salariés
- Aucun
- Préventeur en santé au travail
- Infirmier en santé au travail

Les sessions siglées AM se déroulent l'après-midi.

ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?

Vous êtes EMPLOYEUR :
vos salariés conduisent un véhicule dans le cadre de leur activité professionnelle et/ou pour se rendre du domicile au lieu de travail.

Vous êtes SALARIÉ(E) :
pour vous rendre à votre lieu de travail vous utilisez votre véhicule ou votre activité nécessite des déplacements.

CONTEXTE

Le risque routier représente la première cause de mortalité au travail. Il doit être pris en charge comme un risque professionnel majeur dans la politique de prévention d'une entreprise. La prévention du risque routier consiste à agir sur différentes dimensions : les déplacements, les communications, l'état des véhicules et les compétences des salariés à la conduite.

PROGRAMME DE L'ATELIER

- Quelques chiffres marquants.
- Risque routier : facteurs déclenchants.
- Consommation de substances psycho-actives et conduite.
- Conduite à tenir lors d'un accident de la route.

11

Conduite à tenir face à une situation d'accident : De la prévention aux gestes de premiers secours



	CARCASSONNE	CASTELNAUDARY	LIMOUX	ST-GIRONS	VERNIOLLE
DATES	Mardi 23 Janvier Lundi 17 Juin Jeudi 3 Octobre	Jeudi 29 Février Lundi 16 Décembre	Lundi 10 Juin Mardi 3 Décembre	Mardi 2 Avril Mardi 12 Novembre	Lundi 4 Mars Mardi 21 Mai Mardi 5 Novembre

INFOS PRATIQUES → Durée de 7 heures
→ 4 à 8 participants
→ Format inter-entreprise ou intra-entreprise

PUBLIC CIBLE → Employeurs
→ Salariés

PRÉREQUIS → Aucun

INTERVENANTS → Préventeur en santé au travail
→ Infirmier en santé au travail

Les sessions siglées AM se déroulent l'après-midi.

ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?

Toute personne peut se former aux gestes de premiers secours. Elle acquiert ainsi des compétences pour secourir en cas d'accident et pour être acteur de la prévention dans son entreprise.

CONTEXTE

La survenance d'un accident du travail, d'une détresse médicale ou d'un état pathologique dans l'entreprise nécessite la mise en place de moyens efficaces destinés à prendre en charge le plus rapidement possible la victime. L'organisation des secours passe par la mise en œuvre de moyens humains, la formalisation de la conduite à tenir en cas d'urgence ou d'accident, un dispositif d'alerte efficace et la mise à disposition de moyens de secours adaptés.

PROGRAMME DE L'ATELIER

→ Formation générale à la prévention :

- Reconnaître un danger
- Supprimer ou isoler le danger
- Savoir repérer les risques dans une situation de travail
- Supprimer ou faire supprimer ces risques

→ Examiner :

- Collecter les informations sur l'état de la victime

→ Alerter :

- Transmettre les informations nécessaires et suffisantes aux secours
- Informer le/les responsables de la prévention dans l'entreprise de la situation dangereuse repérée

→ Secourir, effectuer l'action appropriée à l'état de la victime :

- Saignement abondant
- Étouffement
- Malaises
- Brûlures
- Douleur empêchant certains mouvements
- Plaies qui ne saignent pas abondamment
- Mise sur le côté (PLS)
- Massage cardiaque, utilisation du défibrillateur

12

Hygiène de vie pour une entreprise en bonne santé



	CARCASSONNE	CASTELNAUDARY	LIMOUX	ST-GIRONS	VERNIOLLE
DATES	Vendredi 15 Mars AM	Lundi 3 Juin AM	Lundi 14 Octobre AM	Mardi 10 Septembre AM	Vendredi 22 Mars AM
INFOS PRATIQUES	→ Durée de 2 heures → 4 à 15 participants → Format inter-entreprise ou intra-entreprise				
PUBLIC CIBLE	→ Salariés				
PRÉREQUIS	→ Aucun				
INTERVENANTS	→ Infirmier en santé au travail				

Les sessions siglées AM se déroulent l'après-midi.

ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?

L'hygiène de vie complète les notions de sécurité, d'ergonomie et de climat social dans l'entreprise pour influencer positivement sur l'efficacité des salariés. Pour être suffisamment motivé, et donc impliqué, il est important que le travailleur se sente en pleine forme tant physiquement que mentalement.

CONTEXTE

L'hygiène de vie regroupe l'ensemble des comportements de la vie quotidienne visant à préserver ou améliorer sa santé. Elle porte principalement sur l'équilibre alimentaire, l'activité physique et le sommeil.

Pris par les modes de vie actuels et les contraintes en tous genres, nombreux sont les salariés qui n'ont pas une bonne hygiène de vie. Les principaux freins sont le manque de temps, la méconnaissance des bonnes pratiques au quotidien, la sous-estimation des conséquences sur la santé ou simplement parce qu'ils n'en font pas une priorité.

Pourtant une hygiène de vie insuffisante peut entraîner à terme une dégradation de la performance au travail, une plus grande exposition aux risques professionnels et une fragilisation de la santé des salariés.

En revanche, une bonne hygiène de vie contribue à améliorer la santé des salariés, leur vigilance, leur bonne pratique des gestes et postures au travail et leur résistance au stress.

Il est donc essentiel de favoriser chez les travailleurs l'adoption d'une bonne hygiène de vie afin d'éviter les effets néfastes sur la santé.

PROGRAMME DE L'ATELIER

- Généralités
- L'activité physique
- L'alimentation
- Le sommeil

13

Troubles liés à la consommation de substances psychoactives



	CARCASSONNE	CASTELNAUDARY	LIMOUX	ST-GIRONS	VERNIOLLE
DATES	Mardi 27 Février AM	Vendredi 28 Juin	Lundi 23 Septembre AM	Vendredi 27 Septembre	Vendredi 29 Mars
INFOS PRATIQUES	→ Durée de 3 heures → 4 à 15 participants → Format inter-entreprise ou intra-entreprise				
PUBLIC CIBLE	→ Employeurs, managers → Référents santé sécurité Travail → Responsables ressources humaines → Salariés				
PRÉREQUIS	→ Aucun				
INTERVENANTS	→ Médecin du travail → Infirmier en santé au travail				

Les sessions siglées AM se déroulent l'après-midi.

ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?

Vous recherchez des outils pour structurer votre démarche de prévention des risques professionnels liés à la consommation de substances psychoactives (SPA) (licites ou illicites) et vous aider dans la définition des actions de prévention prioritaires ? Vous rencontrez des difficultés au quotidien pour repérer des conduites addictives au travail et pour la prise en charge de cette problématique au travail ?

CONTEXTE

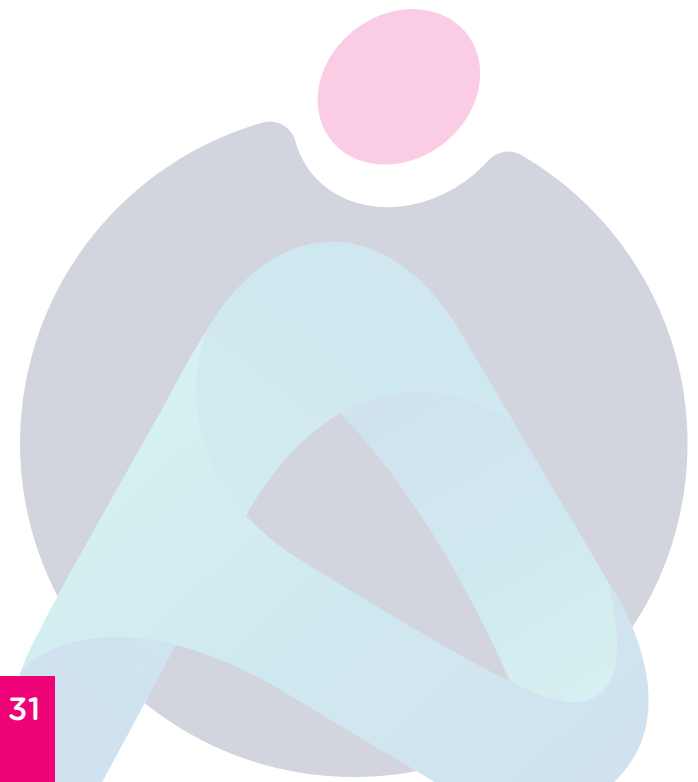
L'addiction se caractérise par la dépendance, c'est-à-dire l'impossibilité répétée de contrôler un comportement et la poursuite de ce comportement en dépit de la connaissance des conséquences négatives. Les conséquences au niveau de l'entreprise peuvent être très importantes (accidents de travail, absentéisme, image de l'entreprise, coût humain, coût financier...)

La prévention des risques professionnels constitue une priorité qui s'impose à l'employeur.

La prévention des risques liés à la consommation de substances psychoactives (SPA) au travail a été déclinée dans l'une des actions du Plan Régional Santé Travail 3 en Occitanie, l'objectif étant de coordonner une offre de service en matière de risques liés à des consommations de substances au travail, pour aider les TPE et le PME.

PROGRAMME DE L'ATELIER

- Définition des modalités de consommation de substances psychoactives.
- Pourquoi le Service de santé au travail aborde la problématique de consommation au travail ?
- Consommation alcool et travail.
- Consommation cannabis et travail.
- Consommation médicaments psychotropes et travail.
- Législation.
- Questions/réponses.
- Ateliers bar et simulation de consommation.



14

La prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien en emploi



	CARCASSONNE	CASTELNAUDARY	LIMOUX	ST-GIRONS	VERNIOLLE
DATES	Lundi 25 Mars AM Lundi 18 Novembre AM	Vendredi 7 Juin AM	Jeudi 19 Septembre AM	Vendredi 2 Février	Vendredi 17 Mai AM Vendredi 18 Octobre AM

INFOS PRATIQUES → Durée de 2 heures
→ 4 à 20 participants
→ Format inter-entreprise ou intra-entreprise

PUBLIC CIBLE → Employeurs, managers
→ Membres du CSE
→ Référents santé sécurité au travail

PRÉREQUIS → Aucun

INTERVENANTS → Médecin du travail
→ Infirmier en santé au travail
→ Assistante sociale

Les sessions siglées AM se déroulent l'après-midi.

Comment améliorer la productivité de votre entreprise en maîtrisant votre absentéisme ?

ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?

Certains de vos salariés présentent un risque d'inaptitude à leur poste de travail, ont des restrictions médicales. Vous vous questionnez sur la reprise de vos salariés suite à un arrêt maladie ?

Vous avez des incertitudes, des doutes, des craintes pour l'avenir d'un salarié fragilisé par son état de santé ?

Vous vous demandez si la reprise sur le poste initial sera possible et souhaitez les accompagner vers un retour à l'emploi pérenne ?

Vous souhaitez être sensibilisé sur la prévention de la désinsertion professionnelle.

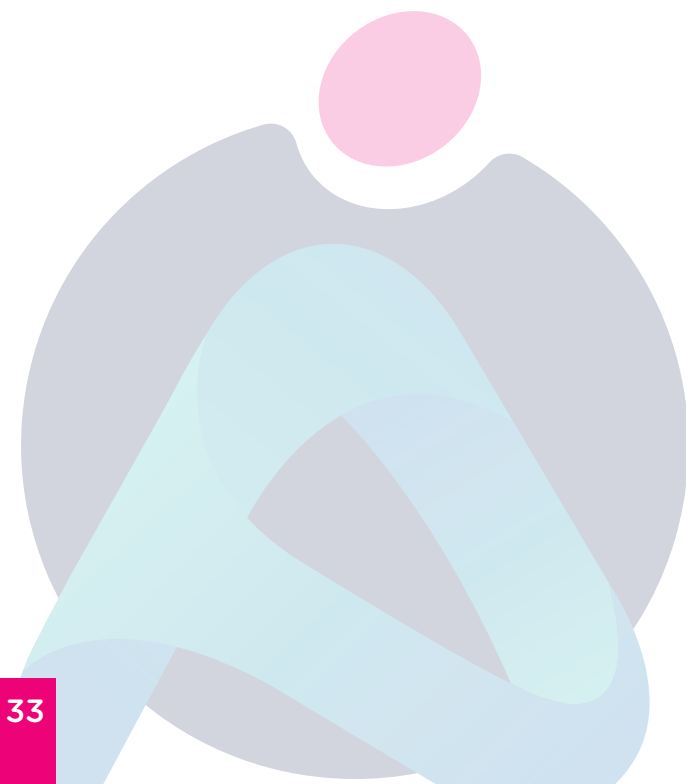
CONTEXTE

Un changement majeur de la politique de prévention de la désinsertion professionnelle est en cours.

Désormais la loi impose d'agir le plus précocement possible pour éviter les inaptitudes et œuvrer collectivement au maintien dans l'emploi des salariés ayant des difficultés de santé.

PROGRAMME DE L'ATELIER

- Comprendre la démarche de la prévention de la désinsertion professionnelle
- Repérer vos salariés à risque
- Leviers d'action
- Acteurs et partenaires



15

Se libérer du tabac : Employeurs, accompagnez vos collaborateurs vers une vie sans tabac



DATES	CARCASSONNE	CASTELNAUDARY	LIMOUX	ST-GIRONS	VERNIOLLE
	A la demande en entreprise				
INFOS PRATIQUES	→ Durée de 2 heures → 4 à 20 participants → Format intra-entreprise				
PUBLIC CIBLE	→ Employeurs → Salariés				
PRÉREQUIS	→ Aucun				
INTERVENANTS	→ Médecin du travail → Infirmier en santé au travail				

ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?

Vous êtes fumeur ou vous voulez aider vos salariés à s'inscrire dans une démarche d'arrêt du tabac.

CONTEXTE

Le tabac tue, tout le monde le sait : il est responsable de 75000 morts par an.

C'est la première cause de mortalité évitable.

En 2019, en France, le tabagisme concernait encore 27.5 % d'hommes et 20.7% de femmes. En Occitanie, la prévalence est plus élevée : 30% de la population.

« Je ne fume pas beaucoup »

« Je peux m'arrêter quand je veux »

« j'aimerais arrêter mais je n'ai pas la motivation »

PROGRAMME DE L'ATELIER

- Nicotine et Circuit de la Récompense
- La fumée du tabac : composantes
- Tabac et conséquences sur la santé : maladies chroniques et cancers
- Sevrage tabac et les différents moyens d'aide au sevrage
- Les bénéfices pour ma santé
- Cigarette électronique

Cet atelier peut être adapté sous forme de stand pour vos journées de prévention.

16

Échauffements et étirements au poste de travail



DATES

CARCASSONNE	CASTELNAUDARY	LIMOUX	ST-GIRONS	VERNIOLLE
	A la demande	en entreprise		

INFOS
PRATIQUES

- Durée de 2 heures
- 4 à 20 participants
- Format intra-entreprise

PUBLIC
CIBLE

- Employeurs
- Salariés

PRÉREQUIS

- Aucun

INTERVENANTS

- Infirmiers en santé au travail

CONTEXTE

La mise en place d'une démarche de prévention des risques professionnels vise à améliorer de façon continue la performance de l'entreprise en matière de santé et sécurité au travail. C'est une obligation réglementaire pour l'employeur dont les principes généraux figurent au code du travail. La démarche de prévention des TMS, qui représente plus de 80% des maladies professionnelles, s'inscrit pleinement dans ces principes.

La priorité doit être donnée à la suppression des risques, à l'adaptation du travail à l'homme, à la protection collective.

Mais parfois les interventions ergonomiques et organisationnelles appropriées ne suffisent pas. Certaines tâches de travail nécessitent tout de même de répéter fréquemment des gestes, impliquent des manutentions de charges ou des postures contraignantes...

L'échauffement musculaire devient alors un formidable complément aux dispositifs de prévention.

Le réveil du corps passe par une sollicitation des muscles, des articulations et de l'appareil cardiocirculatoire. On crée ainsi une montée en température du corps et un assouplissement musculaire. Le fait d'organiser les séances dans une ambiance conviviale (en musique) crée en même temps une meilleure ambiance de travail, une meilleure cohésion entre les collaborateurs.

LES BÉNÉFICES

Pour les salariés

- Préparation du corps et de l'esprit à la prise de poste de travail.
- Recentrage sur soi, (prêt physiquement et concentré).
- Favorisation de la cohésion entre les salariés.

Souvent, les collaborateurs, en prenant conscience de leur corps, adoptent une meilleure hygiène de vie et pratique une activité sportive. Ils envisagent le travail sous un angle plus positif.

Pour l'entreprise

- Amélioration de l'image.
- Amélioration du dialogue social.
- Baisse de l'absentéisme.

Les échauffements musculaires permettent de se préparer à l'activité physique au travail et sont un outil complémentaire de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS).

Tous les domaines professionnels sont concernés par cette préparation du corps. Il faut bien sûr adapter cette préparation du corps en fonction de chaque situation, ce qui peut prendre la forme d'un échauffement, de gymnastique douce ou d'étirements.

Notre atelier se présente sous la forme d'un dispositif global d'intervention, qui s'adapte à votre entreprise et aux spécificités de vos postes de travail.

PROGRAMME DE L'ATELIER

- Les TMS
- L'activité physique
- 7 Principes de Sécurité Physique et d'Économie d'Efforts
- Échauffements réveils musculaires/ Étirements
- Alimentation/Hydratation
- Bénéfices entreprise et salariés
- La pratique adaptée à votre entreprise
- Support papiers ou films

ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?

Vos salariés sont exposés aux risques Troubles Musculosquelettiques ? Vous souhaitez les sensibiliser à ces risques ?

Vos salariés ressentent des douleurs ou des plaintes sont exprimées, l'absentéisme reste important ?

CONTEXTE

Les TMS sont à l'origine de nombreux accidents de travail et maladies professionnelles (87% en 2014), et cela dans tous les domaines professionnels. Il s'agit même de l'une des principales causes.

L'équipe APREVYA vous propose de sensibiliser vos salariés de manière ludique et interactive.

En effet cet Escape Game propose à l'équipe constituée de 3 à 6 joueurs une visite médicale 2.0.

Dans le bureau du Médecin du Travail, les joueurs devront chercher des indices et répondre aux énigmes afin d'ouvrir le coffre et récupérer leur certificat d'aptitude pour travailler jusqu'à la retraite en bonne santé !

PROGRAMME

- Briefing, règles du jeu et présentation du scénario
- Travail en équipe, échanges et communication
- Trouver les indices et répondre aux énigmes à thématique prévention des TMS
- Débriefing du jeu et apport de connaissance / échanges sur la prévention des TMS en fonction de la réalité professionnelle des joueurs et de l'entreprise

INFO PRATIQUES

- Durée 45 minutes
 - à partir de 5 joueurs
 - de 2 à 4 sessions par 1/2 journée
- Format intra-entreprise lors d'événements, forums, journée de prévention ou Safety Day

PUBLIC CIBLE

- Salariés, travailleurs non-salariés
- Employeurs ou Représentants de l'employeur
- Encadrants
- Membres élus du CSE/CSSCT

INTERVENANTS

- Préventeur(s)
- IDEST

ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?

Vos salariés sont exposés au risque bruit ?
Vous souhaitez les sensibiliser à ce risque ?
Vos équipements de travail et/ou activités génèrent des nuisances sonores ?
Vous mettez à disposition des Équipements de Protection Contre le Bruit (PICB / EPI) mais ils ne sont pas toujours utilisés ?

Certains salariés se sentent fatigués ou ont tendance à se déconcentrer voire devenir irritables ?

CONTEXTE

Le bruit est présent dans toutes les organisations de travail. La réglementation impose à l'employeur d'agir dès que les seuils de 80 dB(A) eq. 8h est dépassé (niveau sonore d'une voiture ou d'un aspirateur).

Le bruit est à l'origine d'une diminution de l'acuité auditive, peut causer des acouphènes, des gênes et des douleurs sur les salariés particulièrement exposés pouvant donner lieu à une incapacité de travail et une maladie professionnelle qui coûte cher à l'employeur (300 000€ d'amende). De plus, il peut être facteur d'accident du travail car il couvre les alarmes ou signes sonores de danger.

Le bruit est également à l'origine de signes tels que fatigue, déconcentration, irritabilité et bien d'autres même dans des secteurs tels que les bureaux partagés ou open-spaces.

L'équipe APREVYA vous propose de sensibiliser vos salariés de manière ludique et interactive.

En effet cet Escape Game propose à l'équipe de 3 à 6 joueurs de constituer le groupe de travail missionné pour réduire le bruit au sein de l'entreprise SYMPHONIE. Les joueurs devront chercher des indices

et répondre aux énigmes afin de réunir les pièces nécessaires et créer la maquette idéale de l'entreprise pour assurer la sécurité des employés SYMPHONIE.

PROGRAMME

- Briefing, règles du jeu et présentation du scénario
- Travail en équipe, échanges et communication
- Trouver les indices et répondre aux énigmes à thématique prévention du bruit
- Débriefing du jeu et apport de connaissances / échanges sur la prévention du bruit en fonction de la réalité professionnelle des joueurs et de l'entreprise

INFO PRATIQUES

- Durée 45 minutes
- à partir de 5 joueurs
- de 2 à 4 sessions par 1/2 journée
- Format intra-entreprises lors d'événements, forums, journée de prévention ou Safety Day

PUBLIC CIBLE

- Salariés, travailleurs non-salariés
- Employeurs ou Représentants de l'employeur
- Encadrants
- Membres élus du CSE/CSSCT

INTERVENANTS

- Préventeur(s)
- IDEST

ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?

Vos salariés sont exposés aux risques chimiques ? Vous souhaitez les sensibiliser à ces risques ?

Vos équipements de travail et/ou activité utilise des produits chimiques ? Vous mettez à disposition des Équipements de Protection Individuels et Collectifs (EPI / EPC) mais ils ne sont pas toujours utilisés ? L'entreprise compte un ou plusieurs incidents ou accidents de travail en lien avec les produits ?

CONTEXTE

La réglementation REACH impose à l'employeur d'éviter, évaluer et limiter le risque chimique, de récupérer les Fiches de Données Sécurité (FDS), de protéger et sensibiliser les salariés à ce risque.

Le risque chimique est à l'origine d'accidents graves concernant tant l'entreprise elle-même (incendie, explosion, etc.) que ses salariés (projection dans l'œil, allergies, intoxications, etc.).

L'équipe APREVYA vous propose de sensibiliser vos salariés de manière ludique et interactive.

En effet cet Escape Game propose à l'équipe de 3 à 6 joueurs de constituer le Comité Santé Sécurité Conditions de Travail (CSSCT) en charge d'enquêter sur l'accident d'un collègue victime d'un malaise dans l'atelier. Les joueurs devront chercher des indices et répondre aux énigmes afin de trouver

les causes de l'accident et déterminer les moyens de prévention pour éviter que cela ne se reproduise.

PROGRAMME

- Briefing, règles du jeu et présentation du scénario
- Travail en équipe, échanges et communication
- Trouver les indices et répondre aux énigmes à thématique prévention du risque chimique
- Débriefing du jeu et apport de connaissances / échanges sur la prévention du risque chimique en fonction de la réalité professionnelle des joueurs et de l'entreprise

INFO PRATIQUES

- Durée 45 minutes
- à partir de 5 joueurs
- de 2 à 4 sessions par 1/2 journée
- Format intra-entreprises lors d'événements, forums, journée de prévention ou Safety Day

PUBLIC CIBLE

- Salariés, travailleurs non-salariés
- Employeurs ou Représentants de l'employeur
- Encadrants
- Membres élus du CSE/CSSCT

INTERVENANTS

- Préventeur(s)
- IDEST

ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?

Vos salariés sont exposés au risque routier ? Vous souhaitez les sensibiliser à ce risque ?

Vos salariés se déplacent en véhicule dans le cadre de leurs missions de travail ? Les salariés utilisent leur véhicule personnel pour effectuer le trajet domicile / entreprise ? Votre entreprise a déjà fait face à des accidents de la route ou des accidents de trajet ?

CONTEXTE

La réglementation impose à l'employeur d'éviter, évaluer et limiter le risque routier au-delà du simple respect du code de la route.

Le risque routier est la première cause de mortalité au travail tous secteurs confondus.

L'équipe APREVYA vous propose de sensibiliser vos salariés de manière ludique et interactive.

En effet cet Escape Game propose à l'équipe de 3 à 6 joueurs d'aider Paul (un collègue) à préparer le meilleur itinéraire possible pour retrouver sa famille à son domicile. Les joueurs devront chercher des indices et répondre aux énigmes afin d'ouvrir le cadenas qui enferme sa clé de voiture.

PROGRAMME

- Briefing, règles du jeu et présentation du scénario
- Travail en équipe, échanges et communication
- Trouver les indices et répondre aux énigmes à thématique prévention du risque routier
- Débriefing du jeu et apport de connaissance / échanges sur la prévention du risque routier en fonction de la réalité professionnelle des joueurs et de l'entreprise

INFO PRATIQUES

- Durée 45 minutes
- à partir de 5 joueurs
- de 2 à 4 sessions par 1/2 journée
- Format intra-entreprise lors d'événements, forums, journée de prévention ou Safety Day

PUBLIC CIBLE

- Salariés, travailleurs non-salariés
- Employeurs ou Représentants de l'employeur
- Encadrants
- Membres élus du CSE/CSSCT

INTERVENANTS

- Préventeur(s)
- IDEST

ELEARNING

Aprevy met à votre disposition 12 modules de sensibilisation en ligne, courts et rythmés (entre 10 et 30 minutes). Ces modules ont pour objectif de délivrer un premier niveau d'information et de sensibilisation qui pourra être complété par la participation à un atelier le sommeil indispensable à la vie. L'accès à ces modules de sensibilisation est disponible [sur le site internet d'APREVYA](#). Une attestation de suivi de formation est délivrée à chaque salarié ayant suivi un module (inscription en ligne nécessaire pour valider le QCM).



ÉVALUATION
DES RISQUES



LE BRUIT



GÉRER LA SOUS
TRAITANCE
EN SÉCURITÉ



MANUTENTION
MANUELLE
DE CHARGES



RISQUES
PSYCHO-SOCIAUX (RPS)



POSTURES
ET GESTES



CONSOMMATIONS,
ADDICTIONS ET VIE
PROFESSIONNELLE



RISQUE ROUTIER



LE VIEILLISSEMENT
AU TRAVAIL



LES RISQUES
CHIMIQUES



LE SOMMEIL
INDISPENSABLE À LA VIE



LA SANTÉ PUBLIQUE
EN SANTÉ
AU TRAVAIL

UNE OFFRE SOCLE DE SERVICE POUR TOUS



Prévention des risques professionnels :

- Création et mise à jour de la fiche d'entreprise
- Aide à l'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- Réalisation d'études métrologiques
- Risque chimique : analyse des Fiches de données de sécurité (FDS)
- Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels
- Étude d'un poste de travail
- Accompagnement dans la prévention des risques psycho-sociaux
- Accompagnement social en cas de risque de désinsertion professionnelle (PDP)
- Intervention suite à un événement grave
- Participation aux réunions du CSE/ CSSCT relevant des sujets de santé, sécurité et conditions de travail

Suivi individuel de l'état de santé :

- La visite d'embauche : VIP ou examen médical d'aptitude
- Suivi périodique de l'état de santé du travailleur
- La visite à la demande
- La visite de reprise après un arrêt de travail (PDP)
- Participation au rendez-vous de liaison entre l'employeur et le salarié pendant l'arrêt de travail (PDP)
- La visite de pré-reprise pendant un arrêt de travail (PDP)
- La visite de mi-carrière (PDP)
- Suivi post-exposition : la visite de fin de carrière
- Participation aux campagnes de vaccination

Prévention de la désinsertion professionnelle (sigle PDP)

Pour plus d'information, contactez votre équipe médicale.

CALENDRIER 2024

Les sessions siglées AM se déroulent l'après-midi.

Réf	CARCASSONNE	CASTELNAUDARY	LIMOUX	ST-GIRONS	VERNIOLLE
01	Vendredi 26 Janvier	Mardi 4 Juin AM	Vendredi 4 Octobre	Jeudi 8 Février	Jeudi 26 Septembre
02	Mardi 6 Février Mardi 8 Octobre AM	Mardi 2 Avril	Mardi 21 Novembre	Jeudi 21 Mars	Jeudi 7 Mars Jeudi 17 Octobre AM
03		À la demande en entreprise			
04	Jeudi 5 Mars Jeudi 19 Septembre Mardi 26 Novembre AM	Jeudi 10 Octobre	Jeudi 16 Mai	Jeudi 13 Juin	Jeudi 25 Janvier Jeudi 20 Juin Mardi 15 Octobre AM
05		À la demande en entreprise			
06	Mardi 30 Avril	Mardi 17 Septembre	Jeudi 28 Novembre AM	Jeudi 14 Mars	Mardi 18 Juin
07	Mercredi 31 Janvier Mardi 25 Juin AM Vendredi 11 Octobre	En entreprise	Mardi 4 Juin Jeudi 7 Novembre AM	Mardi 28 Mai	Jeudi 28 Mars Jeudi 12 Septembre AM Lundi 2 Décembre
08	Jeudi 1 Février AM Jeudi 30 Mai Mardi 1 Octobre	Mardi 12 Mars AM	Mardi 19 Novembre AM	Jeudi 25 Avril	Mardi 14 Mai Lundi 9 Décembre AM
09	Mardi 26 Mars AM	Mardi 11 Juin AM	Vendredi 8 Novembre	Mardi 19 Mars	Vendredi 24 Mai Jeudi 5 Décembre
10	Vendredi 9 Février Lundi 27 Mai AM Mardi 10 Décembre	Mardi 23 Avril	Jeudi 14 Novembre AM	Jeudi 27 Juin	Lundi 13 Mai AM Mardi 24 Septembre
11	Mardi 23 Janvier Lundi 17 Juin Jeudi 3 Octobre	Jeudi 29 Février Lundi 16 Décembre	Lundi 10 Juin Mardi 3 Décembre	Mardi 2 Avril Mardi 12 Novembre	Lundi 4 Mars Mardi 21 Mai Mardi 5 Novembre
12	Vendredi 15 Mars AM	Lundi 3 Juin AM	Lundi 14 Octobre AM	Mardi 10 Septembre AM	Vendredi 22 Mars AM
13	Mardi 27 Février AM	Vendredi 28 Juin	Lundi 23 Septembre AM	Vendredi 27 Septembre	Vendredi 29 Mars
14	Lundi 25 Mars AM Lundi 18 Novembre AM	Vendredi 7 Juin AM	Jeudi 19 Septembre AM	Vendredi 2 Février	Vendredi 17 Mai AM Vendredi 18 Octobre AM
15		À la demande en entreprise			
16		À la demande en entreprise			

Réservations ateliers : 04 68 11 93 24

ateliers@aprevya.fr